

## Communiqué de presse du 25 février 2021

### Publication du manuel intitulé « Acheter des services de sécurité privée de qualité » par l'Association des entreprises suisses de services de sécurité AESS

Au regard de la loi fédérale révisée sur les marchés publics (LMP), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (AESS) comptant tous les éminents prestataires de services de sécurité privée de la Suisse parmi ses membres a publié un manuel sous le titre « Acheter des services de sécurité privée de qualité ».

#### La qualité en point de mire

En sa qualité de principale association patronale des entreprises de services de sécurité privée, l'AESS exige un comportement correct sur le marché ainsi que la qualité des prestations de service dispensées par les entreprises de sécurité privée. L'AESS a élaboré le manuel « Acheter des services de sécurité privée de qualité » à partir d'un manuel de la Confédération Européenne des Services de Sécurité (CoESS) et de la fédération européenne des syndicats de services (UNI Europa).

Structuré en cinq chapitres, le manuel adapté aux conditions suisses s'avère un précieux outil pour choisir un prestataire de services sérieux dans le secteur des services de sécurité. Après une introduction et la récapitulation des prestations de service proposées par les entreprises de sécurité privée, le chapitre 3 traite des critères à l'aide desquels la qualité d'une entreprise de sécurité privée peut être mesurée.

#### Un ouvrage utile pour sélectionner le meilleur fournisseur

Le chapitre 4 s'occupe des aspects formels d'un appel d'offres. Dans ce contexte, l'AESS recommande à tous les adjudicateurs, également à ceux qui ne sont pas liés par les prescriptions relatives à la passation des marchés, d'appliquer les instructions du manuel. En outre, il convient de définir clairement les critères d'aptitude et d'attribution. Un tableau présentant les recommandations correspondantes sert de moyen d'orientation aux adjudicateurs pour lancer un appel d'offres de bonne qualité.

Des recommandations en vue du processus décisionnel suivent dans le chapitre 5. Cette partie permet aux adjudicateurs de formuler leurs exigences et de vérifier la qualité des offres à l'aide de différents critères. Les divers critères de qualité peuvent être pondérés par un nombre de points. L'AESS conseille ainsi de pondérer le critère du prix avec 30% au maximum. En effet, l'accent doit être mis principalement sur les aspects qualitatifs lors du choix d'une entreprise de services de sécurité.

Des annexes variées avec des liens d'accès aux lois cantonales sur les marchés publics, aux marchés publics de la Confédération suisse et aux lois cantonales applicables aux entreprises de services de sécurité facilitent la visibilité dans la jungle législative.



## **L'offre la plus avantageuse prime sur l'offre économiquement la plus bénéfique**

L'AESS est persuadée d'avoir franchi une étape majeure dans la bonne direction en éditant le manuel. De fait, la tendance visant à adjuger l'appel en faveur de l'« offre la plus avantageuse » se dessine également dans la loi fédérale révisée sur les marchés publics (LMP) ayant pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. D'après le droit appliqué jusqu'alors, l'adjudication allait à l'« offre économiquement la plus avantageuse ». Il faut examiner dorénavant de manière plus approfondie les aspects qualitatifs d'une offre. Les nouvelles dispositions prévoient donc par exemple de nouveaux critères d'adjudication tels que le développement durable, le caractère innovant ou la plausibilité de l'offre. Une obligation de vérification s'impose concernant des offres à un prix anormalement bas. Le nouveau droit se propose de changer la culture en matière d'adjudication. L'AESS s'inscrit totalement dans cette tendance.

\*\*\*\*\*

Pour de plus amples informations :  
AESS, Freiburgstrasse 251, Bodenweid, 3018 Berne  
Madame Elena Ruch, cheffe de projets  
Tél. : 031 915 10 10 ; E-mail : elena.ruch@vssu.org